

ANNONCES LEGALES

PETITES ANNONCES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Avis de mise à l'enquête publique de la révision du zonage d'assainissement

Du jeudi 29 août 2024 au lundi 30 septembre 2024

Par arrêté n° AR_006_2024 du 17/07/2024, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Salers, a décidé de soumettre à enquête publique la révision du zonage d'assainissement, pendant une durée de 33 jours, du 29/08/2024 au 30/09/2024 à 17 h, dates incluses.

Par décision n°E24000052/63 en date du 21 juin 2024, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné M. Jean-Marie BORDES, en qualité de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai suivant :
- un dossier d'enquête et un registre seront déposés à la Communauté de Communes du Pays de Salers, aux jours et heures habituels d'ouverture afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur à la Communauté de Communes du Pays de Salers - lequel les annexera au registre.

Le dossier d'enquête sera également dans les mairies de 5 autres communes référentes du territoire aux jours et heures d'ouverture des mairies :
- Mairie du Falgoux : le bourg, 15380 LE FALGOUX
- Mairie d'Anglards-de-Salers : 4, rue des Maronniers, 15380 ANGLARDS-DE-SALERS
- Mairie d'Ally : 16 rue de la Monnaie, 15700 ALLY
- Mairie de Saint-Martin-Valmeroux : 13, rue du Baillage, 15140 SAINT-MARTIN-VALMEROUX
- Mairie de Saint-Cernin : 10 rue de la Mairie, 15310 SAINT-CERNIN

- des permanences seront assurées par le Commissaire Enquêteur à la Communauté de Communes du Pays de Salers, sis au 1, rue des Feuilles, 15140 Sainte Eulalie, les jours et heures suivantes :
- Le jeudi 29/08 : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Le lundi 02/09 : de 13h30 à 17h
- Le lundi 30/09 : de 8h30 à 17h afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Le dossier pourra aussi être consulté et téléchargé à partir du site internet de la Communauté de Communes du Pays de Salers (<https://www.pays-salers.fr>)
Conformément à la décision n°2023-ARA-KKPP-3200 en date du 03 octobre 2023, de la Mission régionale d'Autorité Environnementale, le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :
- Soit sur les registres d'enquête déposés à cet effet dans les 5 mairies précitées et à la Communauté de Communes.
- Soit par courrier adressé à l'attention de M. Le Commissaire enquêteur : 1 rue des Feuilles, 15140 SAINTE EULALIE.
- Soit par voie dématérialisée, à l'attention de M. Le Commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : contact@pays-salers.fr

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Salers, à Sainte Eulalie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

À l'issue de l'enquête, et en cas d'avis favorables, le projet de révision de zonage d'assainissement sera soumis à délibération du Conseil Communautaire en vue de son approbation.

COMMUNE DE MURAT

Avis de mise à l'enquête publique du Zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur Le Maire de Commune de MURAT du 31 juillet 2024 le zonage d'assainissement sera soumis à enquête publique durant Du 2 septembre au 4 octobre 2024 inclus.

M. Gilbert ROCHE assurera les fonctions de Commissaire Enquêteur.
Pendant le délai suivant :
- un dossier sera déposé à la Commune de MURAT aux jours et heures habituels d'ouverture afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur à la Commune de MURAT - lequel les annexera au registre.

- une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Commune de MURAT
De 9h à 12h les 2, 18 septembre et 4 octobre afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Par acte SSP du 12/08/2024 il a été constitué une SAS dénommée : CANTAL CONTRÔLE TECHNIQUE
Siège social : ZA de Comilat, 15 rue du puy Gris
15800 VIC SUR CERE
Sigle : CCT
Capital : 300€
Objet : Contrôle technique de véhicules de moins de 3,5 T
Président : M SEBTI Atef, 2 rue de la confiserie 15290 CAYROLS
Directeur Général : M SEBTI Saher, 1D route du puy mary 15130 St SIMON

Admissions aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses : Coagrement : Actions librement cessibles entre les associés uniquement.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AURILLAC

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Personne publique ou collective : COMMUNE SAINT-MAMÉTI LA SALVETA
Objet du marché : Aménagement et sécurisation de la rue du bois de Vic
Dossier de consultation des entreprises : les candidats pourront se procurer gratuitement le dossier de consultation des entreprises à l'adresse électronique suivante : achatpublic.com
Procédure : Marché public de travaux en procédure adaptée ouverte
Justifications à produire : Les pièces à joindre à l'offre sont mentionnées dans le règlement de consultation
Date et heure limites de remise des offres : Le vendredi 27 septembre 2024 à 12:00.
Décomposition de la consultation : marché ordinaire
Délais : Le délai d'exécution des travaux est de 8 semaines.
Sélection des candidatures et jugement des offres : Voir le règlement de la consultation.
Informations complémentaires : variantes non autorisées, prestations supplémentaires éventuelles et visite sur site préconisée.

CUMA PUY DE PAGROS

La Cuma du Puy de Pagros tiendra son assemblée générale ordinaire et extraordinaire Mercredi 25 septembre 2024, 13h30
Salle polyvalente à Andelat.
A l'ordre du jour :
- Achat des parcelles de terrain.
- Fixer les modalités de paiement et les conditions de vente.
- Démarches notariales (donner pouvoir au Président pour effectuer les démarches)
- Questions diverses.

GAEC DES VIALLES
Groupe Agricole d'Exploitation en commun
"LES VIALLES" commune de SAINT-ANTOINE-CANTAL-399 390 830 RCS AURILLAC

Les associés du GAEC réuni en AGE du 1/09/2024, ont décidé de transformer le GAEC DES VIALLES en EARL DES VIALLES, société civile au capital social de 103 968 € à compter du 1/09/2024, dont le siège social est à 4, LES VIALLES 15220 SAINT-ANTOINE.
Monsieur CAUMON Jérôme associé unique est nommé gérant.
Inscription modificative RCS AURILLAC
Pour avis, le gérant.

L'union du Cantal est habilité à publier les annonces judiciaires et légales.

Par arrêté ministériel du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales. Les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif d'un caractère dans le Cantal est fixé à 0,183 euro HT.

COMMUNE DE POLMINHAC

Enquête publique sur le projet d'aliénation d'un chemin rural à Maruéjols

Monsieur le Maire de la commune de Polminhac.
Par arrêté municipal en date du 26 août 2024 a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant déclassement et aliénation d'un chemin rural à Maruéjols
A cet effet
Monsieur Gilbert ROCHE, retraité, a été désigné commissaire enquêteur par arrêté du 26 août 2024

L'enquête publique se déroulera à la mairie de POLMINHAC du lundi 16 septembre 2024 au lundi 30 septembre 2024 aux jours et heures habituels d'ouverture soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de POLMINHAC le lundi 16 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 et le lundi 30 septembre 2024 de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à Monsieur le commissaire enquêteur.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire, André BONHOMME

■ EMPLOI ■ IMMOBILIER ■ MATÉRIEL ■ ANIMAUX ■ DIVERS

ANIMAUX

Bovins

15 - AV 10 génisses grasses Perles du Massif croisées aubrac charolais. Tel. 06 56 87 63 12.

Ovins - Caprins

V 7 agnelles pure race Bizet 170 euros Tel. 06 81 20 48 55.

Porcins

15 - AV truies pleines + 4 verrats - porcs 40kg. Tel. 06 28 01 71 97.

MATÉRIEL

Divers matériel

V amacheuse de pomme de terre Agriduarte 1 rang géc. lat. état neuf valeur 2000€ cédée 1200€. Tel. 06 82 66 56 58.

HIVERNAGE

Placera 40 génisses aubrac en hiverné Tel. 06 89 77 73 72.

EMPLOI

Cherche salarié agricole polyvalent OL BL. secteur Séverac d'Aveyron Groupement d'employeurs. Tel. 06 12 81 46 34.

DIVERS

Achète vieilles poutres démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

15 - Vds grain seigle, 1 pouliche Bretonne 2 ans, foin bottes carrés 50/80. Tel. 06 30 92 06 81.

15 - AV chaudière fioul Franco-Belge 200 €, chaise roulante état neuf 150 €. Tel. 06 86 83 87 28.

FOURRAGES ALIMENT BÉTAIL

V luzerne 2° et 3° coupe avec feuille, foin, paille. Le tout bonne qualité. Tel. 06 76 10 00 47.

V foin PN 2024 Bonne qualité BR120x120 Région Bozouls. Tel. 06 45 16 39 52.

V mais ensilage par 25T rendu silo Tel. 06 81 74 55 46.

V foin PN 2024 TB qualité BR 120x120 grosse quantité Nord-Aveyron Cess. activité Tel. 06 32 22 09 97.

15 - AV 50 balles rondes de foin 2024. bonne qualité. Tel. 04 71 78 13 95.

Besoin de communiquer ?
Découvrez vite nos offres publicitaires
Renseignements au 06 81 65 57 96



LES MEDIAS DES TERRITOIRES

ENQUÊTE DE SATISFACTION CONCERNANT LA DISTRIBUTION DE VOTRE JOURNAL AGRICOLE

Vous recevez votre journal avec du RETARD
flashez ce QR code ou rendez-vous sur : qico.de/agri-abo pour NOUS LE SIGNALER.

PETITES ANNONCES DE PARTICULIERS

1 / Je choisis ma zone de diffusion et le nombre de parutions :

(Cochez la formule choisie)

CANTAL : 8 € HT
 Une parution
 Ligne supplémentaire : 16 TTC
 Dematellation : + 3,50 € TTC / parution
 Date(s) de parution(s) souhaité(s) :

CANTAL + AVEYRON : 31 € HT
 2 passages consécutifs
 Ligne supplémentaire : 3,10 € TTC / parution
 Dematellation : + 3,50 € TTC / parution
 Date(s) de parution(s) souhaité(s) :

PANAC (10 départements) (Presse Agricole du Massif Central) Aves Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Puy-de-Dôme
 1 parution (samedi) : 22 € HT
 2 parutions (les samedis) (identiques) : 30 € HT
 Ligne supplémentaire : 2,50 € TTC / parution
 Dematellation : + 5 € TTC / parution
 Date(s) de parution(s) souhaité(s) :

GRANDE RÉGION (23 départements) Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Cher, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Eure, Eure-et-Loire, Haute-Laine, Haute-Saône, Jura, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Territoire de Belfort, Yonne.
 1 parution : 33 € HT
 2 parutions (identiques) : 47 € HT
 Ligne supplémentaire : 2,50 € TTC / parution
 Dematellation : + 5 € TTC / parution
 Date(s) de parution(s) souhaité(s) :

2 / MON ANNONCE

LA (OU LES) LIGNES SUPPLÉMENTAIRES(S) :

3 / MES INFORMATIONS
 GAEC, EARL : Prénom :
 Nom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. :

4 / VOS INFORMATIONS DOIVENT PARVENIR AU JOURNAL :
 - Cantal : le lundi avant 11 heures pour l'édition du mercredi ; le jeudi avant 11 heures pour l'édition du samedi.
 - Cantal + Aveyron : le lundi avant 17 heures
 - Panac et Grande région : vendredi précédant avant 17 heures.

Passez vos annonces par téléphone et payez par CB au 04 71 45 56 40

VOTRE JUSTIFICATIF COMPTABLE À DÉCOUPER ET À CONSERVER

L'Union
L'Union du Cantal - BP 336
15003 AURILLAC cedex
Tel. 04 71 45 56 40

Pour votre justificatif comptable, le voici sur ce QR code !

1 - COMPLETEZ CE BON
 Nom :
 Prénom :
 Adresse :

2 - COLLEZ C'EST-À-DIRE VOTRE ANNONCE PARUE DANS LE JOURNAL :

Petite annonce parue le(s) :
 TTC
 Montant :
 Des TVA 20% :